



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de

Saint-Michel-des-Saints

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

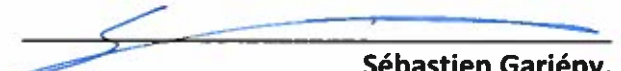
EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,
SÉBASTIEN GARIÉPY, DIRECTEUR GÉNÉRAL de la susdite municipalité

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Le conseil de la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints, lors de la séance régulière du 20 février 2023, qui aura lieu à la salle Joseph-Moise Bellerose située au 140 rue Saint-Jacques, à compter de 19 h, devra statuer sur une demande de dérogation mineure pour la propriété située au 7370, ch. Brassard (matricule 7764-09-3494, zone Ru-24). La demande concerne la construction d'un troisième garage, ce qui contrevient à l'article 6.3.2-1) du règlement de zonage # 320-1992. De plus la demande concerne la construction du garage ayant des murs d'une hauteur de 13 pieds 6 pouces au lieu de 12 pieds, ce qui contrevient à l'article 6.3.2-2) du règlement de zonage # 320-1992.


Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Saint-Michel-des-Saints ce 27^e jour de janvier deux mille vingt-trois (2023)


Sébastien Gariépy,
Directeur général et greffier-trésorier

Je, soussigné, résidant à **Saint-Michel-des-Saints**, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé, en l'affichant, aux endroits désignés par le conseil, entre **13 h et 16 h 30, le 27^e jour de janvier deux mille vingt-trois (2023).**

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 27^e jour de janvier **deux mille vingt-trois (2023).**


Sébastien Gariépy,
Directeur général et greffier-trésorier